



LEGENDE

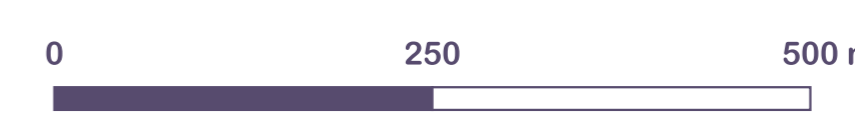
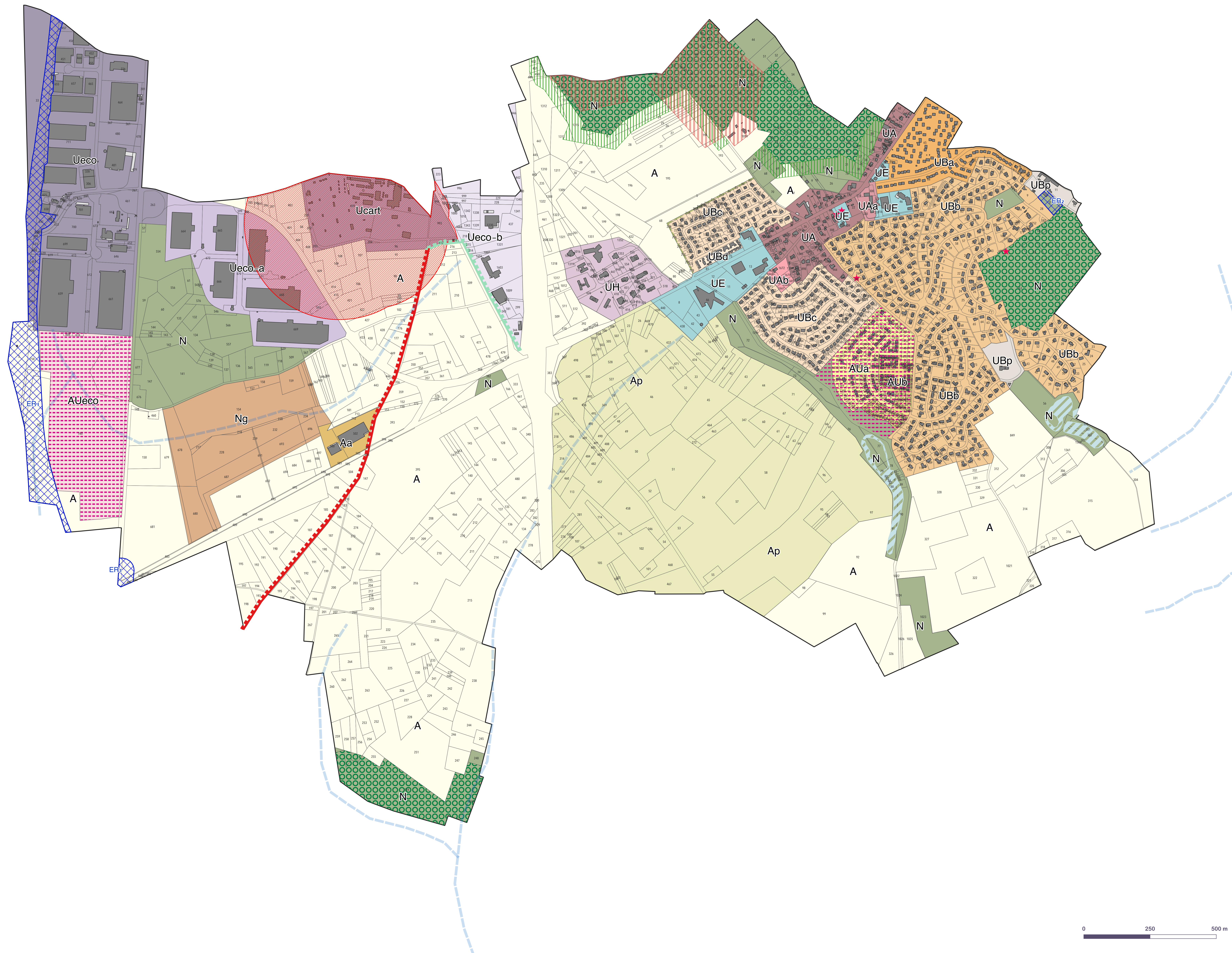
- UA | Zone urbaine ancienne à vocation mixte
- UAa | Secteur à vocation principalement commerciale
- UAb | Secteur à vocation de logements notamment seniors
- UB | Zone urbaine à vocation principalement résidentielle
- UBa | Secteur du lotissement du Moulin
- UBb | Secteur du Domaine de Montmélian
- UBc | Secteur des opérations Maisonnaire I et II
- UBd | Secteur du Parc de la Muette
- UBp | Secteur de constructibilité limitée
- UE | Zone à vocation d'équipements publics
- Ueco | Zone à vocation économique
- Ueco-a | Secteur principalement dédié aux activités logistiques
- Ueco-b | Secteur à vocation d'activités mixtes
- Ucart | Secteur de l'établissement NCS Pyrotechnie et technologies couverte par un PPR
- UH | Zone à vocation principale d'activité hôtelière
- AU | Zone d'extension à vocation principalement résidentielle
- AUa | Secteur préférentiel pour l'implantation de maison individuelle
- AUb | Secteur préférentiel pour l'implantation de maisons en bandes
- AUeco | Zone d'extension à vocation d'activités économiques
- A | Zone agricole
- Aa | Secteur à vocation d'activités autres qu'agricoles
- Ap | Secteur de protection paysagère
- N | Zone naturelle
- Ng | Secteur du site géologique du Guépelle

PRESCRIPTIONS

- ★ Patrimoine paysager à préserver
- ⊗ Emplacement réservé
- ⊗ Espace boisé classé
- ⊗ Lisière des espaces boisés à protéger
- ⊗ Orientations d'aménagement et de programmation
- ⊗ Secteur de drain non constructible
- ⊗ Secteur où s'applique un PPR
- ⊗ Zones humides avérées
- ⊗ Périmètre R111-3 valant PPRn
- ⊗ Front Urbain d'Intérêt Local (FUJL)
- ⊗ Front urbain d'Intérêt Régional (FUJR)
- ⊗ Axe de ruissellement

Suivi des évolutions du document :

- Mise en compatibilité par une déclaration de projet approuvée le 28 octobre 2021
- Entrée en vigueur : Révision n°1 approuvée le 11 février 2021



+

Commune de
SAINT-WITZ
Département du VAL D'OISE

**Plan Local
d'Urbanisme**

Modification n°1

Projet APRES
modification n°1

Dossier d'enquête publique
// 2 décembre 2024
- 9 janvier 2025

4a

Plan de zonage

Territoire

1 / 5 000^m